

COMMUNE DE SAINTE-VERTU
COMMUNES D'AIGREMONT – LICHERES-PRES-AIGREMONT - SIAEP D'ANNAY - MOLAY
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINTE-VERTU - RÉUNION DU 22 septembre 2023
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ – Opli – Statuts Siaep
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Organisme	Participant	Qualité	Courriel
SAINTE-VERTU	M Christophe CHEYSSON M Maurice TILLIEN	Maire 2ème adjoint	mairie-ste-vertu@wanadoo.fr
AIGREMONT	M Frédéric MONTREYNAUD Excusé M Laurent BECASSEAU	Maire 1 ^{er} adjoint	mairie-aigremont89@orange.fr
LICHERES-PRES-AIGREMONT	M Olivier FARAMA	Maire	licheres.pres.aigremont.mairie@wanadoo.fr
Siaep ANNAY – MOLAY	M Jean-Marie MAURICE Mme Claudine MANIGAULT	Président Maire de Molay	mairie-annay-sur-serein@orange.fr
SPEE	Delphine PARE	Maître d'œuvre	delphine.pare@spee21.fr
PHILIPPE CANAULT CONSULTING	Philippe CANAULT	Consultant	phkno@hotmail.fr

Ouverture des plis :

Delphine PARE questionne plusieurs entreprises concernant les canalisations (lot 1) proposées et leurs différentes manières de les poser ; les réponses devront parvenir pour que le 18 octobre, lors de la réunion de la Préfecture le montant total des travaux soit présenté.

1 seule entreprise a répondu pour le lot 2.

Syndicat à 5

Procédure: Adhésion des 3communes

Lichères-près-Aigremont a délibéré le 18 septembre pour demander l'adhésion au Siaep d'Annay – Molay, ainsi les 3 communes (Aigremont, Lichères et Sainte-Vertu) ont délibéré pour l'adhésion.

1) A partir de maintenant, le comité syndical doit se réunir pour accepter l'adhésion des 3 communes ; en pièce jointe le projet de délibération pour accepter l'adhésion ainsi que la modification des statuts ,

Nota : dans le projet de délibération , il est prévu la date de création soit à la fin de l'opération d'Interconnexion avec le SET (après soldes de la maîtrise d'œuvre, des travaux et des subventions) ou au plus tard au 1^{er} janvier 2025

2) La délibération après transmission à la sous-préfecture d'Avallon doit être « envoyée officiellement » aux 2 communes du Siaep – Annay-sur-Serein et Molay.

3) les 2 communes d'Annay et Molay délibèrent pour accepter l'adhésion proposée par le syndicat et la modification des statuts ; en pièce jointe les projet de délibération des communes d'Annay et Molay.

Statuts du futur SIAEP

Préambule

Rappel de la situation :

- amélioration de la qualité de l'eau potable par Interconnexion avec le SET,
- demande d'adhésion des 3 communes d'Aigremont, Lichères et Sainte-Vertu,
- disparition des services des eaux des 3 communes lors de l'adhésion,

Articles 1 et 2 modifiés

Article 1 :

Constitution du Syndicat avec les 5 communes et prend le nom de Siaep du Serein :

COMMUNE DE SAINTE-VERTU
COMMUNES D'AIGREMONT – LICHERES-PRES-AIGREMONT - SIAEP D'ANNAY - MOLAY
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINTE-VERTU - RÉUNION DU 22 septembre 2023
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ – Opli – Statuts Siaep
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable du Serein.

Ce syndicat n'a plus que la compétence Eau Potable, la compétence Assainissement étant assurée par la Communauté de Communes.

La compétence Alimentation en eau Potable est exercée selon l'article L 2224-7 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT):

- production, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine,
- production d'eau destinée à la consommation humaine comprend tout ou partie du prélèvement, de la protection du point de prélèvement ainsi que du traitement de l'eau brute.

Article 2

Il est ajouté un alinéa gestion :

le Syndicat gère l'ensemble des ouvrages (canalisations, réservoirs, stations de pompage, branchements, et l'ensemble des installations de télésurveillance, automatismes, ...) permettant la délivrance de l'eau de qualité aux abonnés.

Les **autres articles des statuts** actuels du syndicat d'Annay – Molay ne sont pas modifiés à l'exception dans l'article 11 Le budget du Serein comprend ... §2 Investissements a) recettes : la mention « la dotation générale d'équipement » est supprimée.

Prix de l'eau

Le prix de l'eau est calculé, pour l'ensemble des abonnés avec une Partie Fixe de 80 € HT un prix au m³ comprenant :

- le remboursement de l'emprunt auprès de la banque,
- le coût d'achat au SET,
- le rendement « général » des réseaux – 75 %, 80 %; le rendement général des réseaux pour un Syndicat comprend l'ensemble des productions (ressources, achat d'eau) et l'ensemble des ventes d'eau aux abonnés.

nota : M le Maire de Sainte-Vertu fait part de la baisse de la production du Puits des Saumonts depuis le suivi au jour le jour des pompages à l'aide du SOFREL ; de même, depuis la réfection de l'enrobé de la RD 944, aucune fuite n' a été détectée.

Le Consultant, 28 septembre 2023
Philippe CANAULT